



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécurisation de la RN90 et de l'accès à la vallée de la Tarantaise

Question orale n° 173

Texte de la question

M. Vincent Rolland interroge M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur la sécurisation de la route nationale 90 et de l'accès à la vallée de la Tarantaise. L'éboulement spectaculaire survenu le 1er février 2025 sur la route nationale 90 entre Aigueblanche et Moûtiers doit conduire les pouvoirs publics à sécuriser de façon pérenne cet axe stratégique à la fois pour les Savoyards mais également pour les vacanciers qui souhaitent se rendre dans la vallée de la Tarantaise. Si par miracle aucune victime grave n'est à déplorer, l'inquiétude continue de peser tant sur la sécurité des personnes que sur l'activité économique locale qui dépend exclusivement de cette 2x2 voies. En effet malgré plus d'une dizaine de millions d'euros investis depuis 2021 dans des écrans pare-blocs de haute capacité qui permettent d'intercepter des blocs rocheux de 25 tonnes dévalant à une vitesse de 25 m/s (autrement dit l'énergie d'un bus circulant à 90 km/h), ces équipements ont des effets limités comme l'a démontré l'évènement du 1er février. C'est la raison pour laquelle M. le député demande à M. le ministre que des investissements supplémentaires soient rapidement mis sur la table par l'État avec la construction d'un tunnel. Une démarche qui doit être envisagée en concomitance avec l'augmentation de la capacité ferroviaire qui dessert les vallées. À cinq ans du retour des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver dans les Alpes françaises, l'État est responsable de la sécurité de tous, tout comme il doit favoriser le report modal autant qu'il est possible de le faire pour encourager la décarbonation des trajets. Il souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Texte de la réponse

RN90

M. le président . La parole est à M. Vincent Rolland, pour exposer sa question, no 173, relative à la RN90.

M. Vincent Rolland . Le 1er février, un spectaculaire éboulement sur la route nationale RN90, entre Aigueblanche et Moûtiers, a mis en évidence la vulnérabilité de cet axe stratégique. Permettez-moi de remercier les services de l'État, le conseil départemental, les communes, les entreprises, dont la réactivité a permis d'accueillir les naufragés de la route et surtout de rouvrir cette voie dès les vacances de février. Si, contrairement au 1er mai 1977, aucune victime n'est à déplorer, devons-nous attendre une nouvelle tragédie pour agir ?

Cet axe routier, le seul qui desserve en hiver la Tarentaise, est essentiel aux Savoyards, aux entreprises, aux vacanciers ; or, malgré des investissements significatifs ces dernières années, force est de constater que les protections actuelles restent très insuffisantes.

Il serait temps d'envisager une solution pérenne et efficace : un deuxième tunnel pour le flux montant, qui garantirait la sécurité des usagers tout en préservant la fluidité du trafic, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2030. Il ne s'agit pas là d'une dépense, mais bien d'un investissement stratégique pour l'avenir. La construction d'un tunnel combinée à une augmentation des capacités ferroviaires

constituerait une réponse cohérente. Encourager le report modal, augmenter le nombre des rames, réintroduire le train de nuit : voilà de nouveaux investissements ferroviaires indispensables pour conjuguer sécurité et transition écologique.

Monsieur le ministre, l'État peut-il prendre un engagement clair et rapide en vue d'assurer un accès sécurisé et pérenne à la Tarentaise ?

Toujours à ce propos, la gestion des samedis de chassé-croisé constitue un véritable défi, surtout en période d'affluence. Pour y parvenir, il est essentiel d'adapter la régulation de la fermeture des sorties en fonction des flux, de manière à éviter des restrictions excessives, trop en amont, pénalisant habitants et professionnels. Une approche plus souple, plus réactive, permettrait de mieux concilier déplacements et dynamisme économique.

M. le président . La parole est à M. le ministre chargé des transports.

M. Philippe Tabarot, *ministre chargé des transports* . Vous appelez mon attention sur la RN90, qui dessert la vallée de la Tarentaise, à la suite des chutes de blocs survenues le 1er février vers Moûtiers. Comme vous, je tiens à remercier, pour leur mobilisation rapide et efficace, les services de l'État et les entreprises qui ont concouru à rétablir complètement les accès dès le vendredi 7 février, juste avant le premier week-end de vacances scolaires, si important pour l'économie locale. M. le préfet a fait preuve d'une grande efficacité ; vous avez pris votre part, monsieur le député, et je crois pouvoir dire que ce fut aussi mon cas.

Les particularités de ce secteur ont été prises en compte dès la construction de la route en 1992 : un sens descendant en tunnel, un sens montant sécurisé par des pare-blocs et où des feux rouges permettent de limiter en permanence le nombre de véhicules au pied de la falaise. Le dispositif de pare-blocs, vous l'avez évoqué, venait d'être renforcé par l'État sur la base des dernières modélisations, prenant notamment en compte le risque de chutes de blocs de 25 tonnes.

L'éboulement du 1er février présentait un caractère exceptionnel : un gros bloc qui ne s'était pas fragmenté, contrairement à ce que prévoyaient les simulations, a couché le filet, si bien que le bloc suivant a franchi celui-ci et atteint la route. Des études ont été engagées afin de mieux caractériser ce phénomène et d'adapter le plan de résilience de la route. Toutes les solutions seront bien évidemment étudiées. Je peux vous assurer que cet axe fait l'objet d'une attention toute particulière, notamment dans la perspective des Jeux olympiques : plusieurs projets de sécurisation sont à l'étude et le programme d'aménagement, qui vise à compléter le volet mobilités 2023-2027 du contrat de plan État-région, est en cours de finalisation. Nous aurons besoin d'un fort engagement de votre région à ce sujet.

Enfin, votre proposition concernant le système de régulation sera immédiatement transmise à M. le préfet, lequel ne manquera pas de prêter la plus vive attention à vos remarques, puisque vous connaissez si bien ce territoire.

M. le président . La parole est à M. Vincent Rolland.

M. Vincent Rolland . Je vous remercie de l'implication et de l'engagement qui, dès le début, ont été les vôtres. Poursuivons dans cette direction : des collectivités, des entreprises sont prêtes à étudier la possibilité d'investissements massifs en vue de sécuriser et fluidifier le trafic vers notre vallée.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 173

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#)

Réponse publiée le : 5 mars 2025, page 1683

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 février 2025](#)